www.lusigny-sur-barse.fr

Le P'tit Lusignien

JUIN ● 2016 ● n°54

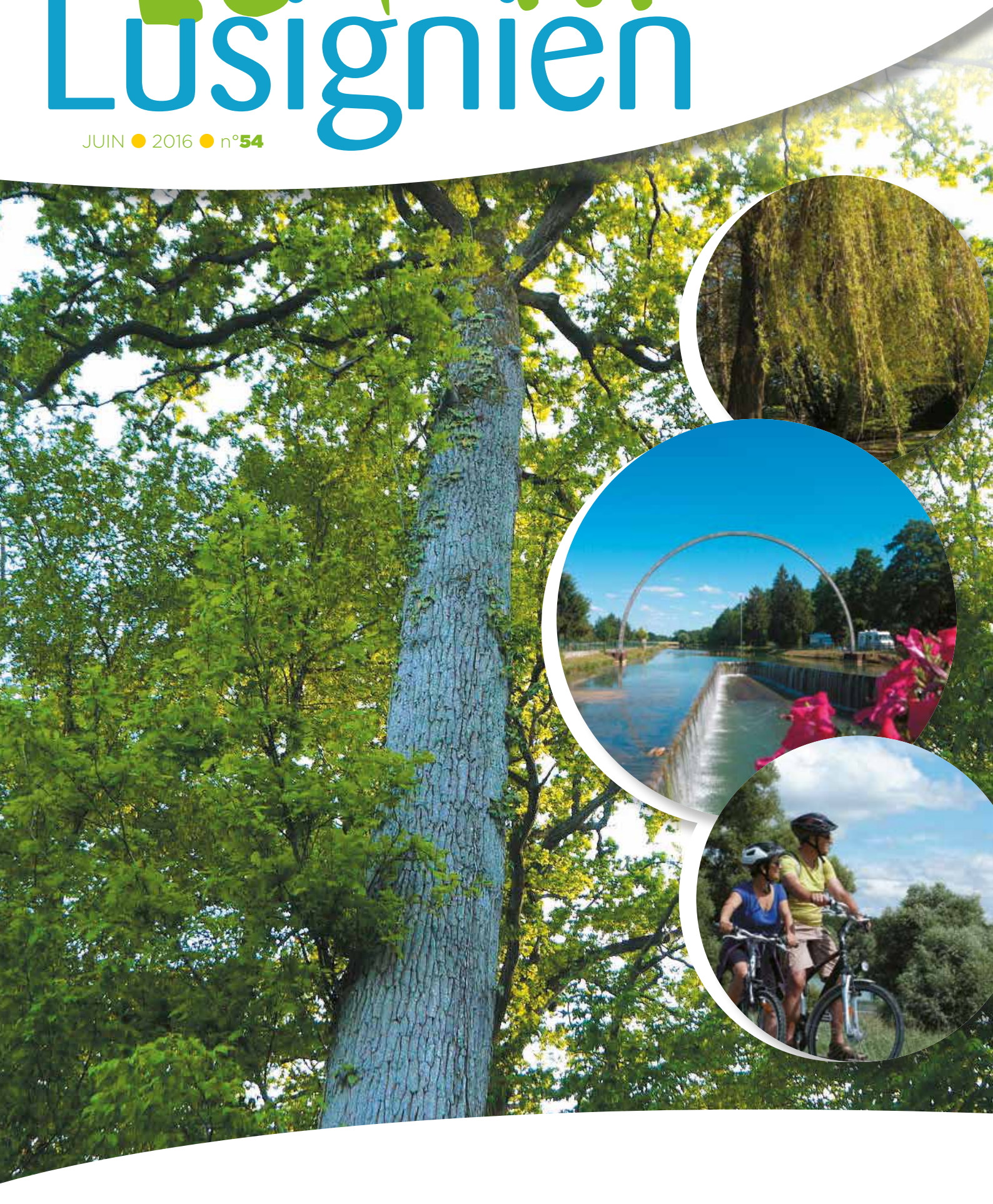

édito

Christian BRANLE
Maire de Lusigny-sur-Barse,
Vice Président du Conseil Départemental
Président du PNRFO

Mesdames et Messieurs, chers Lusigniens,

A nouveau, j'ai le privilège de m'exprimer dans l'édito de notre n°54 du « P'tit Lusignien » que je sais très attendu de votre part. Ce bulletin communal est comme à chaque fois dense en informations sur la vie communale qui, vous vous en doutez, est soutenue et le sera encore plus durant l'été.

Je tiens à saluer le travail réalisé par les membres de la commission communication, chargés de la rédaction du P'ti Lusignien, qui ne ménagent pas leurs efforts pour vous présenter ce journal, toujours fourni en photos, complété d'articles et explicités sur les moments importants qui ont marqué l'actualité communale. Le thème support pour ce numéro décliné autour de l'arbre est un thème qui me convient totalement puisqu'il souligne l'importance de la forêt ici à Lusigny-sur-Barse mais aussi dans les 56 communes du Parc, avec un massif forestier qui couvre quelques 25 000 hectares.

Pour l'heure, il nous appartient de mettre en œuvre la réforme territoriale qui impose à toutes les collectivités, communautés de communes, Grand Troyes, Département, Région et le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient, à repenser le partage et la complémentarité des compétences, l'organisation des services dans leur totalité pour que, de nouveau en 2017, nos territoires se structurent et se développent pour le bien être du plus grand nombre.

Le Conseil Municipal de Lusigny-sur-Barse s'est fixé un programme d'investissement significatif pour les mois à venir. Des travaux importants vont être engagés sur notre église pour qu'elle retrouve sa superbe. Vous serez prochainement conviés à une réunion publique pour une information sur ce programme de réhabilitation.

La rue du Gué Hongre sera finalisée pour assurer un meilleur confort aux riverains entre autres.

Le groupe scolaire de l'école primaire «le grand Pré-Vert» recevra prochainement un espace dédié aux jeux qui devrait ravir les enfants et les professeurs. La voirie d'accès au groupe scolaire élargie, le nouveau stationnement et la plateforme de retournement devraient faciliter la circulation pour les parents et les instituteurs.

Une nouvelle signalétique verra le jour d'ici la fin de l'année. Elle sera respectueuse de la réglementation en vigueur (loi Grenelle 2 du 12 juillet 2012) et permettra aussi de signaler d'une manière harmonieuse nos commerces et tous les centres d'intérêts communaux, y compris pour les nombreux visiteurs qui circulent sur la RD 619.

L'implantation de bornes électriques à proximité des commerces permettra d'offrir un service supplémentaire aux visiteurs équipés de voitures ou de vélos électriques.

La première borne départementale de la 2ème Division Blindée est implantée à Lusigny et matérialise l'itinéraire emprunté par le Général Philippe de Hautecloque en 1944 et 1945, depuis Utah-Beach (Normandie) jusqu'en Allemagne, en passant par Lusigny-sur-Barse. Elle complète notre action en matière du devoir de mémoire, de transmission d'une histoire particulièrement douloureuse pour notre commune à la fin du mois d'Août 1944.

En matière de santé, deux masseurs kinésithérapeutes se sont installés dans la maison médicale. Ils renforcent ainsi l'offre de soin sur la commune. Je leur souhaite beaucoup de réussite dans leur entreprise.

Le monde associatif et tous ses bénévoles nous étonnent toujours. Notons que le Triathlon des Lacs, des 4 et 5 juin, a réuni 1 200 fondus de sports de pleine nature sur notre plage désormais labellisée « pavillon bleu ». Les concerts de l'école de musique, celui des enfants de l'école primaire, le 9 juin dernier, le gala de la Sittelle, le 2 juillet prochain et tous les rendez-vous proposés par les associations sont autant d'actions qui soulignent cette volonté commune de faire vivre notre village. Qu'ils soient tous remerciés pour le temps qu'ils consacrent au service du plus grand nombre.

Que l'été qui se profile soit des meilleurs et source de bien être pour vous et votre famille, bien être toujours assuré en respectant les règles de bon voisinage.

Pour conclure, je souhaite à toutes et à tous une bonne lecture de ce numéro.

Tous les membres de l'équipe municipale, agents et élus seront ravis de vous saluer sur un des prochains et nombreux évènements de l'été..

Evénements

Forum des Associations

Samedi 10 sept. 2016
à la Grange
10h à 12h15 et de 13h45 à17h30

- **Vous recherchez** une activité sportive, culturelle, de loisirs pour vous ou votre enfant,
- **Vous souhaitez** vous engager pour une bonne cause,
- **Vous désirez** mettre à profit votre temps libre pour vous épanouir et nouer de nouveaux liens.

soyez les bienvenus.

Vous trouverez la liste des associations et autres activités sur le site internet
http://www.lusigny-sur-barse.fr

LE DON DU SANG

Un geste qui sauve

Samedi 13 août 2016 de 9h à 13h à la Grange

Directeur de la publication :
M. Christian BRANLE
Rédaction : commission communication et tourisme
Maquette et impression : imprimerie La Renaissance labélisée Imprim'Vert.
Juin 2016
Dépôt légal : 26-318/o
2e trimestre juin 2016
Tirage : 850 exemplaires

CALENDRIER DES EVENEMENTS

JUILLET 2016		
Samedi 2	17h30	**COURSE DE VELO** à Lusigny-sur-Barse
Samedi 2	20h30	**GALA DE DANSE** au Théâtre de Champagne à Troyes Association La SITELLE Lusigny-sur-Barse
Samedi 9	Journée	**OPERATION COMMERCIALE ET ARTISANALE** animée par l'UAEL (Union des Acteurs Economique de Lusigny) : danseurs country, balade en poney, rodéo, présence de sosies, buvette, repas en soirée(sur réservation), bal
Mercredi 13	22h15	**FETE NATIONALE** Distribution de lampions et défilé - RDV devant la Mairie Feu d'artifice au déversoir à la sculpture Rinke Bal des pompiers à la Grange
Mardi 14	17h00	**APÉRITIF CONCERT ET ANIMATIONS** pour les enfants à la Grange
AOUT 2016		
Samedi 13	9h00 - 13h00	**DON DU SANG** - à la Grange
Dimanche 28	9h00	**COMMEMORATION** du 28 août 1944
	9h00	Lusigny-sur-Barse : Plaque Gendarmerie - Stèle RN19 - Stèle Chantelot
	9h45	Lusigny-sur-Barse : Messe
	10h45	Montreuil : Monument aux morts 1 - Monument aux morts 2
	11h30	Fresnoy-le-Château - Monument aux morts Le Haut Chêne
	12h00	Lusigny-sur-Barse - Monument aux morts - Mairie, Vin d'honneur
SEPTEMBRE 2016		
Samedi 10	10h00 - 12h15 13h45 - 17h30	**FORUM DES ASSOCIATIONS** à la Grange
OCTOBRE 2016		
Dimanche 2	Journée	**FOIRE COMMERCIALE ET AGRICOLE**
Dimanche 9	10h00 - 18h00	**VIDE DRESSING** – organisé par l'AALL- renseignements et inscriptions au 06.14.95.23.22 ou sur le site http://aal-lusigny.fr/
Vendredi 14	8h30 - 12h00 13h30 - 15h30	**DON DU SANG** à la salle du Cosec - rue de la Jonchère
Samedi 29 **dimanche 30**	14h00 - 21h00 9h00 - 18h15	**CHESSTIVAL INTERNATIONAL D'ECHECS DE TROYES** à la Grange
NOVEMBRE 2016		
Dimanche 6	8h00 - 17h00	**BOURSE AU JOUETS** – organisée par l'AALL- renseignements et inscriptions au 06.14.95.23.22 ou sur le site http://aal-lusigny.fr/
Vendredi 11	10h15	**COMMEMORATION DE L'ARMISTICE 1918** RDV devant la Mairie
DECEMBRE 2016		
Samedi 3 **Dimanche 4**	14h00 - 17h00 La journée	**MARCHE DE NOEL** – organisé par l'AALL- renseignements et inscriptions au 06.14.95.23.22 ou sur le site http://aal-lusigny.fr/

Ce calendrier est susceptible d'évoluer au cours des mois à venir. Consultez régulièrement notre site internet www.lusigny-sur-barse.fr pour avoir des précisions de dernières minutes sur les manifestations organisées à Lusigny (évènements, dates, horaires et lieu).

Evénements

JOURNEE COMMERCIALE samedi 9 juillet 2016

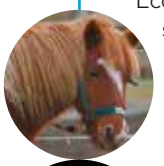

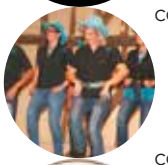

Les commerçants et artisans de L'UAEL (Union des Acteurs Economiques de Lusigny-sur-Barse) vous invitent à leur journée commerciale samedi 9 juillet prochain.

Animations sur la Place de l'Europe : danseurs country, balade en poney, rodéo, présence de sosies...

Initiation à la danse country l'après-midi à La Grange, entrée libre.

Le soir à La Grange : repas sur réservation (15 € billet d'entrée compris).

Bal à partir de 20h, billet d'entrée 5 €, petite restauration (sandwicherie, buvette).

Réservation repas pour le 2 juillet au plus tard auprès de Thierry WILMES
Tél. 03 25 41 20 17 ou mail thierry.wilmes@wanadoo.fr

FETE NATIONALE mercredi 13 et jeudi 14 juillet 2016

MERCREDI 13 JUILLET

22 H15 • Distribution des lampions - RDV devant la Mairie
22 h 30 • Retraite aux flambeaux - parcours : rue Clémenceau, rue Genevois, rue du Lion, rue du Gué Hongre
23 h 00 • Feu d'artifice au déversoir près de la sculpture Rinke
23 h 15 • Bal des Sapeurs Pompiers à la Grange

JEUDI 14 JUILLET

17 h 00 • Animations pour les enfants - apéritif concert - à la Grange

Monsieur le Maire rappelle que l'usage des pétards et artifices est interdit sur la voie publique.

FOIRE AGRICOLE ET COMMERCIALE dimanche 2 octobre 2016

Nous vous donnons rendez-vous à la 62e foire.

CHESSTIVAL INTERNATIONAL D'ECHECS DE TROYES samedi 29 octobre de 14h à 21h et dimanche 30 octobre de 9h à 18h15 - à la Grange

Environ 200 personnes sont attendues lors de ce festival d'échecs à Lusigny pour des tournois d'échecs. Une remise de récompenses aura lieu le dimanche à 18h15.
Visiteurs : l'entrée est gratuite.
Joueurs : 40 € pour le week-end - 25 € la journée - demi-tarif pour les moins de 20 ans

Les passionnés ne manqueront pas le match entre les deux champions Edgar KARAGYOZYAN et Jean-Louis CARNIOL le samedi 29 à 17 heures

INFORMATION

Les personnes qui s'installent ou qui quittent la commune sont invitées à le signaler au secrétariat de mairie :

- à l'accueil pendant les heures d'ouverture, tous les matins de 8h à 12h, le mercredi de 14h30 à 17h et le vendredi de 14h30 à 18h30
- par téléphone au 03 25 41 20 01
- par mail : mairie.lusigny@wanadoo.fr

Les vacances d'été 2016

Qui gère le Centre de Loisirs et quelles activités sont proposées ?

Le centre de loisirs est géré par la Ligue de l'Enseignement de l'Aube en partenariat avec la commune de Lusigny-sur-Barse. C'est une association laïque et indépendante portant les valeurs de la citoyenneté, la solidarité et l'engagement social.

Le centre de loisirs propose des activités sportives, arts plastiques, sciences et techniques, expressions et communications, nature, des rencontres inter-centre et inter-génération, des mini-camps, des randos-pédestres, des sorties à vélos, en rollers, des grands jeux à thème : rallyes, jeux de piste, chasses au trésor etc..

Comment connaître le programme et s'inscrire durant les vacances d'été ?

Cet été 2016, le Centre de Loisirs sera ouvert du mercredi 6 au 29 juillet et du lundi 22 au 31 aout 2016.

Nous accueillerons les enfants de 3 à 12 ans. Le programme sera distribué au sein des écoles maternelle et primaire de Lusigny.

L'équipe d'animation sera dirigée par Christine PLOIX, Directrice permanente, assistée de Nicolas permanent à la Ligue de l'Enseignement et d'une équipe d'animateurs Lusigniens ayant le BAFA : Tiphaine, Clément et deux aides monitrices, Alix et Stessie.

Pour tous renseignements :
tarifs, activités, horaires :

consultez le site internet de la Mairie :
http://www.lusigny-sur-barse.fr/
ou venez rencontrer directement la Directrice Christine PLOIX sur la structure d'accueil située 2, rue Georges Clémenceau à Lusigny.

La vie des arbres

Tout au long de l'année scolaire, les moyens et les grands de la classe de Frédérique Lécuyer découvrent la vie des arbres.

En octobre 2015, les enfants se sont rendus dans le verger aux chouettes à La Villeneuve-au-Chêne où ils ont observé les arbres fruitiers. Ils ont croqué différentes pommes et ont pu voir la fabrication du jus de fruits. Les petits gourmands se sont régalés en buvant le délicieux jus de pommes d'Hervé.

En novembre 2015, ils sont allés en Forêt d'Orient pour observer les arbres en automne et apprendre le vocabulaire de l'arbre (le tronc, les branches, les bourgeons etc.)

En janvier 2016, les enfants ont visité un atelier de menuiserie où Gilles leur a montré différents objets en bois qu'il fabrique. Les grosses machines étaient très impressionnantes.

Au printemps 2016, pour le carnaval des écoles, les petits étaient déguisés en pommier des quatre saisons, déguisements réalisés en classe.

En mai et juin 2016, deux autres visites en forêt sont prévues au Pavillon Saint Charles en forêt d'Orient.

Pour chaque saison, la maîtresse organise une petite promenade avec les enfants dans Lusigny pour observer les changements pour le pommier, le chêne, le sapin et le ginko biloba.

Fin juin 2016, pour finir, un tourneur sur bois viendra à l'école faire une démonstration de fabrications d'objets de bois d'essences différentes.

Histoires, contes, documentaires, productions artistiques et bien sûr la fête de fin d'année auront ce thème de l'arbre.

En juin, ils seront incollables sur ce sujet !

ECOLE PRIMAIRE

Initiation à la voile sur le lac d'Orient

En ce 3e trimestre, des écoliers des classes CM1 et CLIS (Classe pour L'Inclusion Sociale) pratiquent la voile tous les vendredis et apprécient ce sport de groupe. Ils ont même passé le permis vélo pour y aller par la vélo-voie.

AU COLLEGE

Visite d'une ferme pédagogique

Les élèves de 6e E.I.S.T. (Enseignement Intégré de Science et Technologie) du collège Charles Delaunay ont visité la ferme pédagogique de la Marque à Champ-sur-Barse.

A travers cette sortie, les élèves découvrent les pratiques au service de l'alimentation humaine (production d'aliments par l'élevage et la culture). Ils prennent également conscience que l'homme peut concilier l'agriculture, l'environnement et la santé.

UN BEAU PARTAGE DE TRAVAIL ENTRE COLLEGIENS ET ECOLIERS DU PRIMAIRE

Le jardin de Blanche neige

Les élèves du CM1 ont écrit une lettre aux collégiens leur demandant une aide pour la création du jardin de Blanche Neige. En réponse à cette lettre, les élèves de 6e se sont exécutés et ont préparé les semis. La récupération des différents plants par les écoliers est prévue pour mai. Dans le cadre de la liaison école-collège, les élèves de 6e E.I.S.T. aident les élèves de l'école primaire de Lusigny-sur-Barse à réaliser leur potager.

Extraits des séances du conseil municipal

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2015

Dans le cadre de la révision du POS EN PLU, conformément à l'article L. 123-9 du Code de l'urbanisme, après présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme prescrit par délibération du 03 juillet 2012, un débat a eu lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales de ce Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Ces dernières ont été a validées.

PROPOSE de demander la suppression des plans d'alignement anciens probablement devenus obsolètes concernant les voies :
RD1 : rue du Maréchal Foch et rue Georges Clémenceau
RD619 : avenue Pierre Gomand et avenue du 28 août 1944
RD1 : en traverse du Hameau de Larrivour
Ces plans datent respectivement de 1845, 1847 et 1862.

ACCEPTE le projet d'aménagement de la rue du Gué Hongre (bordures, chaussée, assainissement pluvial) pour un coût estimé à 130 302 € TTC.

DECIDE de procéder au déclassement partiel (environ 52m) de l'impasse du Stade, considérant que dans le cadre de l'élaboration actuelle du Plan Local d'Urbanisme (PLU), le plan de zonage envisagé, et notamment la zone UE destinée à recevoir des équipements préalables et d'intérêt collectif, projetée dans le secteur de l'ancien stade. Cette section de voirie communale n'est pas desservie par les réseaux et ne reçoit pas d'accès aménagé des propriétés riveraines.

Le bureau d'études BIOS avait été missionné par la commune de LUSIGNY SUR BARSE pour effectuer le contrôle de branchements au dispositif de collecte des eaux usées communal. L'étude portait sur les branchements identifiés comme étant à l'origine d'apports d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP). Les contrôles (ITV et test de fumigation) ont été réalisés sur 35 branchements. 20 ont été jugés non conformes. La totalité de leur mise en conformité est évaluée à 27 2400 € TTC et peut être subventionnée en totalité par les fonds de l'Agence de l'Eau.

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II » introduit la réforme nommée « Réforme Anti-endommagement » ou «construire sans détruire» afin d'obtenir une amélioration de la cartographie des réseaux et ce, dans le but de réduire les dommages causés aux réseaux lors des travaux. Les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales communaux doivent faire l'objet d'un géo-référencement afin de répondre aux nouvelles normes.

ACCEPTE l'opération réalisée par le SSDEA, à savoir le relevé de chaque tampon, la location du matériel topographique et l'interprétation des données pour un montant de 13 850.00 € HT.

ACCEPTE la convention de mise à disposition de sauveteurs aquatiques pour la surveillance de la baignade, plage de Lusigny sur Barse, établie pour 3 ans renouvelable par tacite reconduction à compter du 1er janvier 2015. Les coûts relatifs à cette surveillance seront pris en charge par le Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du PNRFO.

Suite aux graves intempéries de septembre 2015, frappant violemment plusieurs communes du territoire du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 1 500 € au Syndicat mixte du PNRFO qui centralisera l'ensemble des subventions exceptionnelles versées pour venir en aide d'un point de vue matériel et en ressources à ces communes sinistrées.

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2015

Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale 2016. En l'état actuel du projet soumis à notre avis, la commune de LUSIGNY SUR BARSE appartenant à la Communauté de Communes Seine-Barse ferait l'objet d'une fusion avec la Communauté d'Agglomération du Grand Troyes et des Communautés de Communes Seine-Melda-Coteaux, de l'Orvin et de l'Ardusson, des Portes de Romilly sur Seine et du Nogentais créant ainsi un établissement public de coopération intercommunale de près de 200 000 habitants.

Le Conseil Municipal, considérant que les nouvelles dispositions évoquées ou voulues par la Loi sont lourdes de conséquences pour nos territoires et le devenir de nos communes, **REGRETTE** la précipitation dans laquelle il est amené à se prononcer, et **DEMANDE** que soit prolongé et reporté le délai de réflexion afin d'analyser au mieux les incidences, notamment, en matière de fiscalité, de compétences transférées sans oublier l'intérêt qui doit en découler pour nos populations.
- De manière globale et sur le Schéma dans son ensemble, **DIT** qu'il revient aux élus directement concernés et ayant une parfaite connaissance de leur territoire respectif de se prononcer.
- En ce qui concerne la Commune de LUSIGNY SUR BARSE et la proposition de rapprochement avec la Communauté d'Agglomération du Grand Troyes, **EMET** un avis FAVORABLE : 14 voix - 1 voix DEFAVORABLE et 4 voix d' ABSTENTION

DONNE l'autorisation d'engager les travaux de restauration de l'Eglise Saint-Martin selon l'étude-diagnostic réalisée par le Cabinet JUVENELLE, retenu comme maître d'œuvre pour traiter ce dossier, suivant le chiffrage suivant :
- lot n°1 : maçonnerie – taille de pierre 219 073.70 €
- lot n°2 : couverture 149 013.00 €
- lot n°3 : charpente 49 715.15 €
- lot n°4 : vitraux 76 496.00 €
- lot n°5 : mobilier 5 495.00 €

Pour un total de travaux de 499 792.85 € auquel il y a lieu d'ajouter les honoraires de maîtrise d'œuvre : 41 232.91 € et de mission Sécurité et Protection de la Santé : 5 997.51 € , soit un total général HT de 547 023.27 € .
ACCEPTE d'étudier en option la possibilité d'installer un dispositif de chauffage partiel de l'édifice et
d'arrêter un programme global estimé à 700 000 € TTC fi-

Extraits des séances du conseil municipal

nancé comme suit : ETAT – DETR 164 107 €, ETAT – fonds parlementaires 10 000€, DEPARTEMENT 35 422 € , EMPRUNT 100 000 €, FONDS LIBRES 390 471€.

Le programme de réhabilitation complète du réseau de collecte – rue du Gué Hongre et la construction d'une nouvelle station d'épuration (3000 équivalents/habitants), pour un coût global de l'ordre de 2 000 000 € HT, sont désormais terminés. Le budget communal avait abondé ce budget annexe afin de ne pas augmenter de manière brutale la redevance de 500 000 € sur 2 ans.

ACCEPTE que soit reversé en direction du budget général de la commune une partie, soit 205 000 €, des crédits comptabilisés au budget annexe assainissement EU.

DONNE un avis favorable sur la prise de compétences par la Communauté de Communes Seine-Barse concernant la «gestion de l'accueil des gens du voyage » ainsi que la gestion « chenil – accueil des chiens errants »

SEANCE DU 12 FEVRIER 2016

DONNE MANDAT au Maire afin de consulter différents prestataires dans le cadre d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA) et conclure le/les marché(s) correspondant(s) pour l'installation d'un plateau d'évolution multisports afin d'optimiser les activités pratiquées dans le cadre scolaire, péri ou extrascolaire, ou bien des centres de loisirs. Cette structure serait implantée à proximité du groupe scolaire - école primaire - rue du Maréchal Foch.

RAPPELLE le projet d'aménagement de la propriété acquise au 14 rue Maréchal Foch en vue d'y réaliser une structure d'accueil liée aux activités organisées dans le cadre péri ou extra scolaire ou bien centre de loisirs.

ACCEPTE d'engager l'étude de ce projet qui pourrait se traduire par l'aménagement voire l'extension des locaux existants et l'aménagement en vue d'une réaffectation des locaux (actuelles salles périscolaires, bibliothèque), du bâtiment situé au 2 rue Georges Clémenceau.

SOLLICITE le concours d'un maître d'œuvre dans le cadre d'un MAPA.

ACCEPTE d'effectuer les travaux nécessaires à la réfection de la toiture du bâtiment communal, 46 rue Georges Clémenceau, accueillant les activités associatives et RETIENT l'offre de l'entreprise Edouard HEBERT Couverture - LUSIGNY-SUR-BARSE pour un montant de 26 474 € HT.

Après avoir entendu le rapport de la commission infrastructure et patrimoine préconisant la modification de l'accès au, compte-tenu de l'évolution de la fréquentation du site, **ACCEPTE** de repenser le profilage de la voirie du groupe scolaire du Grand Pré vert d'accès en élargissant celle-ci, et RETIENT le devis de la SARL CHAPELLIER Jean-Michel - LA LOGE AUX CHEVRES, pour un montant de 8 191 € HT.

ACCEPTE la mise en place de 5 passages piétons aux normes PMR (potelets, dalles podotactiles, panneaux indication, …) sur la RD619 et **DECIDE** de retenir la proposition faite par l'entreprise ZEBRA – VAUDES pour un montant de 17 952 € HT.

SE PORTE ACQUEREUR du bien provenant de la succession « RONSERAIL », sis au 49 avenue du 28 août 1944, d'une contenance voisine de 19 a 94 ca et cadastrée AK 65 et 66, ces terrains figurant dans le projet de Plan Local d'Urbanisme, parmi les emplacements réservés au profit de la Commune afin d'y recevoir des équipements publics.

PROPOSE de formuler une offre d'achat amiable sur la base de 60 000 €, frais compris, l'ensemble

DESIGNE comme représentant titulaire : Mme TRESSOU Marie-Hélène et comme représentant suppléant : Mme ECHIVARD Marie-Claude afin de siéger au sein du bureau du PNRFO.

SEANCE DU 25 MARS 2016

DECIDE d'attribuer une indemnité à M. PESENTI Daniel, conseiller municipal, ayant repris pour partie les délégations de M. FROBERT Jean-Claude, Maire-Adjoint, actuellement indisponible et de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal ayant reçu délégation à 3% de l'indice 1015.

ACCEPTE l'annexe n°9 à la convention conclue avec la Ligue de l'Enseignement concernant les activités périscolaires et centre de loisirs fixant les conditions financières d'intervention pour l'année 2016, à savoir une participation de 36 720 € composée d'un versement de 33 200 € et d'une compensation de 3 520 € correspondant au déficit de l'exercice 2015.

Après avoir entendu le rapport de Mme TRESSOU Marie-Hélène, Adjoint en charge des Affaires Scolaires, suite aux échanges intervenus avec les services de la CAF et les communes de Courteranges, Montreuil-sur-Barse, Montiéramey concernant une éventuelle mutualisation de l'accueil des enfants du territoire le mercredi et durant les vacances scolaires.

ACCEPTE de réaliser une étude-diagnostic de territoire sur les communes de Courteranges, Montiéramey, Montreuil sur Barse et Lusigny sur Barse pour l'accueil des enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires avec le concours d'un agent mis à disposition, contre rémunération, par le GEDA10 sur une période de 8 mois à raison de 24h hebdomadaires.

FINANCES COMMUNALES 2016

COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

BUDGET GENERAL	Dépenses	Recettes	Solde
FONCTIONNEMENT	1 045 861.91 €	1 903 430.50 €	857 568.59 €
INVESTISSEMENT	340 486.98 €	137 681.67 €	- 202 805.31 €
Compte tenu des résultats antérieurs, l'excédent cumulé est de 1 938 986.08 €			

BUDGET ANNEXE Atelier relais « BATEL »	Dépenses	Recettes	Solde
FONCTIONNEMENT	11 328.15 €	7 322.00 €	- 4 006.15 €
INVESTISSEMENT	11 811.54 €	12 665.72 €	854.18 €
Compte tenu des résultats antérieurs le déficit cumulé est de 24 545.20 €			

BUDGET ANNEXE Sce. assainissement E.U	Dépenses	Recettes	Solde
FONCTIONNEMENT	325 064.23 €	224 078.83 €	-100 985.40 €
INVESTISSEMENT	244 870.60 €	669 659.90 €	424 789.30 €
Compte tenu des résultats antérieurs, l'excédent cumulé est de 264 691.37 €			

BUDGET ANNEXE Maison médicale	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	19 580.51 €	38 432.04 €
INVESTISSEMENT		
Compte tenu des résultats antérieurs, l'excédent cumulé est de 37 314.05 €		

BUDGETS PRIMITIFS 2016 après affectation des résultats 2015.

BUDGET GENERAL	
FONCTIONNEMENT	2 986 800.27 €
INVESTISSEMENT	2 206 986.08 €

BUDGET ANNEXE – SERVICE ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	
FONCTIONNEMENT	321 960.95 €
INVESTISSEMENT	572 947.42 €

BUDGET ANNEXE – ATELIER RELAIS « BATEL »	
FONCTIONNEMENT	48 850.00 €
INVESTISSEMENT	33 039.05 €

BUDGET ANNEXE – MAISON MEDICALE	
FONCTIONNEMENT	50 546.23 €
INVESTISSEMENT	30 472.19 €

IMPOSITION DIRECTE 2016 – VOTE DES TAUX

Conformément aux orientations prises lors de l'élaboration des budgets, pour l'exercice 2016, **PROPOSE** de reconduire, pour l'exercice 2016, les taux d'imposition des taxes directes appliqués en 2015, à savoir :

- Taxe d'habitation : 23,67 %
- Taxe foncière (bâti) : 19,16 %
- Taxe foncière (non bâti) : 16,87 %
- CFE : 17,25 %

Pour un produit attendu de : 850 892 €.

Subventions communales	
ÉCOLE PRIMAIRE	1 600 €
ECOLE PRIMAIRE/ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES	950 €
ÉCOLE MATERNELLE	1 000 €
CCAS	5 000 €
POMPIERS	750 €
ANCIENS COMBATTANTS	140 €
CLUB DE L'AMITIÉ	140 €
ADMR	1 800 €
AMIS DU PARC	100 €
FOIRE	800 €
ÉCOLE DE MUSIQUE	3 200 €
ÉTOILE	800 €
ARCHERS	250 €
AALL	1 100 €
REG'ART	100 €
AUX FILS DE LA BARSE	100 €
UEAL	150 €
CNHS	200 €
SOUVENIR FRANÇAIS	25 €

Lusigny-sur-Barse il fait bon y vivre !

Le fleurissement de la commune... c'est reparti !

L'équipe communale chargée du fleurissement met tout en œuvre pour embellir notre village. Cet hiver, des pensées ont été plantées dans certains bacs au centre bourg.

Quelques nouveautés :

- Nouvelles jardinières face à l'église, devant la Mairie,
- Platebande de lavande devant la Poste, plantations de certaines espèces vivaces...

Beaucoup de Lusigniens embellissent également leur devanture de maison, leur jardin, leur balcon.

«Fleurir, c'est accueillir» Les visiteurs sont très sensibles à ces gestes de bienvenue. Continuons ensemble à embellir notre village.

Une qualité de vie appréciable à Lusigny

Accueil, convivialité, cadre, propreté

De plus, à cette notion esthétique florale appréciée, très souvent, des visiteurs nous disent que nous vivons dans un cadre agréable, propre et apprécient la convivialité des Lusigniens. Tous ensemble, faisons en sorte que notre qualité de vie perdure en **respectant les règles de bon voisinage.**

Les mots : civisme, liberté partagée, respect de l'autre et de notre environnement, responsabilité individuelle restent les clés de ce «bien vivre ensemble».

Continuons dans ce sens.

Le PLU : un outil pour dessiner Lusigny-sur-Barse de demain

Qu'est ce qu'un PLU ?

Le Plan local d'urbanisme ou PLU organise le développement d'une commune (anciennement le Plan d'Occupation des Sols ou POS) en fixant les règles d'urbanisme : zones constructibles, type de constructions autorisées, implantation des constructions, prescriptions architecturales et recherche un équilibre entre développement urbain et la préservation des espaces naturels dans une perspective de développement durable et tient compte des nouvelles préoccupations communales.

Il a été institué par la Loi SRU du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains remplaçant le POS. C'est le document d'urbanisme le plus important qui exprime un véritable projet communal. **Il définit le projet global d'aménagement de la commune.**

Le PLU est composé de pièces écrites, de pièces graphiques et d'annexes. La première pièce est le rapport de présentation, qui analyse l'état initial de l'environnement et le fonctionnement urbain de la commune. Il dresse donc le diagnostic de la commune. De plus, il justifie l'ensemble du PLU. La seconde pièce, la plus importante, est le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, le PADD. Il s'agit d'un document définissant les objectifs communaux en termes d'aménagement, d'environnement, d'urbanisme, d'habitat, de services, loisirs, tourisme, etc. Véritable clé de voûte du PLU, ce document d'objectifs est traduit de manière règlementaire au travers du règlement écrit et du règlement graphique. Le règlement graphique, plan de zonage, définit des zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles. Pour chacune de ces zones, un règlement propre est rédigé. Il règlemente les utilisations et occupations du sol autorisées, les principes d'implantation, les aspects architecturaux et techniques des constructions.

Le PLU comporte des Orientations d'Aménagement et de Programmation. Il s'agit de documents définissant les grandes lignes d'un projet d'aménagement des zones à urbaniser. Il prend en compte les objectifs du PADD et les traduit de manière localisée, en termes d'accessibilité, d'habitat, de cadre de vie, de paysage, etc.

Le PLU est soumis à l'avis de l'Etat qui est chargé de vérifier si le projet communal entre bien dans le cadre de la loi, notamment concernant l'environnement et la protection des terres agricoles.

Quand aura lieu l'enquête publique ?

A Lusigny-sur-Barse l'enquête publique relative à la révision conjointe du plan d'occupation des sols (POS) en plan local d'urbanisme (PLU) et du schéma directeur d'assainissement (SDA) sera lancée en fin d'année 2016. Dans l'attente, plusieurs documents de travail sont disponibles sur le site internet et en mairie.

Racontez-nous

Interview du P'tit Lusignien

Un bel arbre de vie !

Le P'tit Lusignien - *Liliane, vous avez 88 ans, née au hameau de Fontaines à Lusigny-sur-Barse en 1928, mariée à 18 ans à Pierre LEJEUNE, employé à la verrerie de Montiéramey qui est décédé à l'âge de 56 ans en 1979. Liliane, vous êtes à la tête d'une grande famille :*

- **Mère de famille de 12 enfants**
- **Grand-mère de 28 petits enfants**
- **Arrière grand-mère de 43 petits enfants et bientôt 44**
- **Arrière-arrière grand-mère d'un petit fils âgé de 4 ans «Gabriel».**

Le P'tit Lusignien - *Nous imaginons que depuis des années, vous avez beaucoup de visites avec ce petit monde ; permettez, avant de commencer notre interview de vous féliciter.*

Liliane - Effectivement, j'ai beaucoup de visites car mes enfants habitent aux alentours et je suis souvent en «gueuletons» autour d'une grande table et j'ai d'autres occupations... Je ne sais pas ce que veut dire le mot «s'ennuyer !»

Le P'tit Lusignien - *Quels sont les prénoms de vos enfants ?*

Liliane répond avec le sourire et les yeux pétillants : James, Roselyne, Annie, Maryse, Josette, Eric, Daniel, Marinette, Annette, Jean-Pierre, Nadine, Corinne.
Neuf de mes enfants habitent à Lusigny-sur-Barse et trois habitent à Troyes (Annette, Marinette et James).

Le P'tit Lusignien - *A l'époque lorsque vous aviez 18 ans, étiez vous loin de vous imaginer que vous vous retrouveriez à la tête d'une telle famille ?*

Liliane - Je voulais fonder une famille, avoir des enfants et bien entendu, je n'imaginais pas avoir une si grande famille. J'ai eu mon 1er enfant à l'âge de 19 ans et mon dernier à 34 ans. Nous avons élevé nos enfants rue Poincaré à Lusigny-sur-Barse. J'aime mes enfants.

Le P'tit Lusignien - *Une famille nombreuse nous renvoie souvent vers une complicité entre les membres d'une fratrie, les grands s'occupant aussi parfois des petits, les aînés étant autonomes assez tôt. Partagez vous cet avis ?*

Liliane - Oui, nous nous entraidions beaucoup, c'était une autre époque. Les enfants, très jeunes, étaient automnes.

Le P'tit Lusignien - *Nous imaginons vos journées très occupées avec ce petit monde à élever et il faut une énergie débordante et un sens de l'organisation pour gérer une grande fratrie. Pouvez-vous nous expliquer l'organisation d'une journée (les repas, la lessive, l'école, les bons moments de partage avec vos enfants) ?*

Liliane : De 5 h à 8 h du matin, je faisais du tricot en chantant (et Liliane chantonne «On m'appelle l'hirondelle du Faubourg»..). C'était mon métier. Il fallait travailler pour nourrir toute la famille et je prenais des commandes de tricots.
A 8 h, les enfants se réveillaient et je préparais le petit déjeuner pour tous. A 8 h 45, ils partaient à l'école à pied. Mes garçons, après le certificat d'études, ont appris un métier dans un lycée technique et en apprentissage. Les filles, à 14 ans, sont parties travailler à la bonneterie. A partir de 9 h 00, je préparais le repas et je m'occupais des animaux : nous avions des moutons, des poules, des canards, un cochon.. il fallait bien nourrir nos enfants. A 12 h 15, tout le monde était à table : soupe et bœuf carotte. Je faisais 3 services : repas pour les petits, repas pour les plus grands et repas pour mon mari.
A l'époque, nous n'avions pas de lave-vaisselle, toute la fratrie se mettait au travail. L'après midi, je tricotais et je préparais les tâches qui revenaient régulièrement : lessive, repas, ménage, animaux de la ferme à soigner etc.. Nous n'avions pas de salle de bain et je lavais mes enfants dans le baquet (grande bassine en fer).. Les couches jetables n'existaient pas, la machine à laver le linge non plus. Je lavais donc à la main les pointes de cou (langes) et les vêtements des enfants au lavoir situé rue Raymond Poincaré, face à notre maison, et plus tard à l'évier.
Vers 16 h, les enfants rentraient de l'école. Je passais du temps avec eux.. Je chantais avec eux. C'était de bons moments de partage. Et de nouveau, il fallait préparer les repas. Les enfants étaient couchés à 20 h et je tricotais à nouveau en soirée.
Mes journées étaient bien remplies. Quand mes enfants étaient plus grands, j'ai gardé des enfants, j'ai aussi été aide-ménagère à l'ADMR, j'ai fait du ménage au collège de Lusigny-sur-Barse (je me souviens que j'allumais les poêles dans les classes). Les samedis et dimanches, je faisais des extras dans les restaurants. J'aimais cuisiner. Nous avons fait de belles fêtes avec nos enfants, c'était précieux. Les repas de communion c'était aussi très important. On travaillait beaucoup et faisions des économies pour préparer ces fêtes familiales.

Le P'tit Lusignien - Quelle énergie, quelle vie bien remplie.. quelle générosité ..

Liliane : Avoir une famille nombreuse, c'est avant tout un partage intense, beaucoup de travail et aussi beaucoup d'amour partagé. J'ai eu aussi un épisode tragique dans ma vie de mère, l'accident de voiture de Nadine à l'âge de 22 ans. Nous nous sommes tous soutenus à la suite de ce douloureux évènement.

Le P'tit Lusignien - *Est ce difficile de concilier votre rôle de mère de famille nombreuse avec votre vie sociale ?*

Liliane : Après avoir éduqué mes enfants, j'ai été bénévole au sein de l'ADMR (vente de brioches), au club de l'Amitié et je passais dans les maisons pour vendre les calendriers. J'ai toujours eu des contacts.

Le P'tit Lusignien - ***Merci Liliane d'avoir répondu à nos questions avec autant d'enthousiasme et de gentillesse. Pour conclure notre interview, permettez que l'on fasse un petit jeu : comment finiriez-vous ces trois phrases ?***

Liliane se prend au jeu et répond avec beaucoup de spontanéité.

«J'ai le bon âge pour ....»
Liliane - J'ai le bon âge pour jouer à la belote, pour aller au club de l'amitié, pour fredonner des chansons, pour me faire choyer par mes enfants.

«Je suis trop jeune pour....»
Liliane - Je suis trop jeune pour mourir, je suis en bonne santé malgré mes douleurs, ma vue qui baisse et j'ai la chance d'être autonome.

«Je suis trop vieille pour..»
Liliane - Je suis trop vieille pour travailler, pour garder un petit enfant, pour préparer les repas... Je suis devenue un peu paresseuse et les enfants remuent «Mémère» et me rendent visite régulièrement. Heureusement, les enfants viennent voir «Mémère». Quelles joies..!

Félicitations à nos jeunes sportifs Lusigniens

CLARA PACHECO, LE JUDO EST UNE PASSION. ELLE OBTIENT LE TROPHÉE OLYMPE.

Clara a débuté le judo à l'âge de 6 ans au sein du club de judo à Lusigny-sur-Barse.

Quelques années plus tard, à 12 ans, elle devient championne de l'Aube et de la Région Champagne-Ardenne dans sa catégorie. A 13 ans, elle participera au championnat de France, fera beaucoup de tournois et montera sur d'autres podiums. A 13 ans et demi, son professeur Rémy MACHERE la pousse à monter plus haut, à se perfectionner et elle sera sélectionnée pour entrer au Pôle Espoir Judo de Dijon.

Clara accède au haut niveau et décroche la 3e place du podium en compétition internationale.

En 2016, à l'âge de 14 ans, Clara obtient le trophée Olympe.

Dernièrement, un accident est survenu à l'entrainement et Clara doit stopper ce sport pour un petit moment, repos obligatoire. Malgré tout, Clara ne compte pas s'arrêter là, prochainement, après guérison, elle s'envolera pour le Japon avec son technicien afin de se perfectionner avec de grands Maîtres. Clara espère bien reprendre les combats, en cette fin d'année. Son objectif est de décrocher des titres et être sélectionnée au Pôle France Judo et intégrer l'équipe de France.

Clara a encore un long chemin à parcourir et nous lui souhaitons bonne guérison, bonne route et lui disons BRAVO pour son courage et sa détermination. Félicitations pour son trophée Olympe.

CORENTIN BEAU FÛT TRÈS VITE QUALIFIÉ POUR LES CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ATHLÉTISME -SPORT ADAPTÉ.

Corentin, âgé de 21 ans, a intégré la Résidence les Lacs d'Orient en juillet 2014, après une période d'adaptation et de prise de repères, il a rejoint rapidement l'équipe d'athlétisme déjà constitué de 6 résidents.

Dès son arrivée, il obtient une licence sportive à l'ASA 10 -Association Sportive de l'Aube- rattachée à la Fédération Française de Sport Adapté.

Dans un premier temps, les séances proposées à Corentin étaient de l'ordre du loisir, favorisant son bien être et son épanouissement personnel et très rapidement, l'entraineur constate que Corentin a des prédispositions dans la pratique de cette discipline.

Corentin se tourne alors vers le pôle compétition avec des entraînements réguliers d'une fois par semaine à deux fois avant les compétitions. Elles se font pour la plupart du temps dans le Nord Est et Corentin obtient rapidement de très bons résultats dans sa catégorie, lors des championnats régionaux.

Corentin fut très vite qualifié pour les Championnats de France qui se sont déroulés du 18 au 20 mars 2016 à Gujan Mestras (33). Lors de ces compétitions, Corentin brille par sa performance et obtient la médaille d'or dans la catégorie Espoir sur 2000 mètres.

Malgré des difficultés d'ordre moteur et cognitif, Corentin donne une leçon de courage et force le respect, prouvant une fois de plus que le handicap n'est pas une barrière à la réussite.

BRAVO à Corentin pour sa médaille d'or bien méritée !

MATHIS LONCHAMPT, JEUNE TENNISMAN, 13 ANS, QUATRE FOIS CHAMPION DE L'AUBE.

Depuis tout jeune, Mathis a une passion : le tennis. A l'âge de 6 ans, il débute ses entraînements au Tennis Club de Troyes. Puis à l'âge de 9 ans, en 2012, il est champion de l'Aube pour la première fois. En 2013, une blessure le prive du titre puis il se rattrape en 2014 et obtient sa médaille ainsi qu'en 2015 et dernièrement le 16 avril 2016 il devient à nouveau champion de l'Aube.

Depuis peu de temps son petit frère Tom suit ses pas et pourquoi pas un deuxième champion dans la famille !

Toutes nos félicitations à Mathis, à sa famille et bonne continuation.

BRAVO Mathis, nous sommes très fiers de toi et ravis d'avoir à Lusigny-sur-Barse un jeune tennisman champion de l'Aube pour la quatrième fois.

Les Doyens de Lusigny

Les membres du CCAS ont rendu visite aux doyens Lusigniens à la maison de retraite La Salamandre. Ils n'ont pu être présents au repas offert aux Aînés le 5 février 2016 à La Grange. Une corbeille de fruits frais et secs leur a été offert à chacun. Madame Reine NOIROT et Monsieur Ignace LAMBRECHT, très émus, remercient chaleureusement la commune pour cette attention délicate qui leur fait chaud au cœur.

Reine NOIROT née le 15 mai 1918

Ignace LAMBRECHT né le 1er février 1922

Les dauphins des doyens, Madame Simone VILLAIN et Monsieur Gilbert BOILEAU qui ont participé au repas des Aînés, ont reçu également une corbeille de fruits.

L'animateur Régis ROSSELIN a su mettre l'ambiance dans la salle au cours du repas des Aînés, en sollicitant l'assistance pour chanter, danser et savourer ce moment convivial en prenant plaisir à s'amuser. Vivement l'année prochaine pour remettre ça !

Pharmacie

Chrystèle DOUSSOT a déménagé sa pharmacie sur la RD 619 dans un espace très agréable et moderne. Ouverte sans interruption du lundi au samedi de 9h à 19h (à 17h le samedi).

PHARMACIE DOUSSOT
24 rue Pierre Gomand
10270 LUSIGNY-SUR-BARSE
Tél : 03 25 41 20 36

Commémoration 19 mars

Lors de la Journée Nationale du Souvenir et du Recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, un hommage solennel a été rendu devant la stèle Place Maurice Jacquinot, en présence des

représentants de la FNACA (Fédération Nationale des anciens combattants d'Algérie) et de Christian BRANLE, maire de Lusigny. Après la lecture des messages et le dépôt d'une gerbe, la cérémonie était suivie d'une minute de silence.

Régates de Pâques sur le Lac d'Orient

Le week-end de Pâques, six nations (France, Belgique, Grande-Bretagne, Allemagne, Suisse, Luxembourg) se sont retrouvées sur le Lac d'Orient pour les traditionnelles régates de Pâques du CNHS (Club Nautique de la Haute Seine). 84 bateaux et 112 navigateurs se sont affrontés sur une série de courses les samedi après-midi et dimanche. La tempête du Lundi de Pâques, en particulier sur le lac, n'a pas favorisé le départ des courses, et pour des raisons de sécurité celles-ci ont été annulées le lundi. Les concurrents ont été surpris de voir la colère du Lac d'Orient lors d'une tempête et ils ont été ravis de participer à cette manifestation et ont apprécié l'accueil qui leur a été réservé dans la région des lacs.

Vide-dressing

Pour la première fois l'AALL (Association Animations Loisirs de Lusigny) a organisé un vide-dressing à La Grange le dimanche 10 avril dernier. 30 exposants ont proposé vêtements, chaussures, bijoux fantaisie et divers accessoires de mode, à des prix très intéressants. Les organisateurs envisagent de réitérer cette action en octobre prochain.

Randonnée des Amis du Parc

Plus de 600 randonneurs ont participé au 38e Brevet Pédestre du Parc, organisé par les Amis du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient le dimanche 20 mars.

Après le café et les tartines à la confiture offerts à l'accueil, les participants se sont lancés sur les chemins, chacun à son rythme, pour marcher 6, 10, 16 ou 25 km autour de Lusigny.

Le soleil était de la partie ce qui a ravi les marcheurs de tous âges qui ont apprécié aussi bien les circuits que l'accueil des Amis du Parc avec l'aide de quelques Lusigniens au point de départ à La Grange et aux points de ravitaillement sur la plage de Lusigny et à la ferme de La Fromentelle.

A La Grange, ils étaient nombreux à faire la queue pour s'inscrire

Elèves sous-officiers de la gendarmerie de Chaumont

Une cérémonie a été organisée à Lusigny le 18 avril par les élèves sous-officiers de la Gendarmerie de Chaumont. La Promotion 468 a choisi pour parrain le gendarme Marcel SIMON. Après avoir rappelé les circonstances dans lesquelles l'adjudant PETIOT, les gendarmes DOSNON et SIMON, ont été fusillés par les Allemands le 28 août 1944, Ils ont déposé une gerbe au Monument aux Morts et une autre devant la plaque commémorative de la gendarmerie.

Christian BRANLE, ému par le choix de la Promotion 468 a remercié sincèrement les élèves pour avoir choisi d'honorer le gendarme Marcel SIMON.

Tous nos vœux accompagnent ces jeunes

promus dans leurs nouvelles fonctions dans différentes régions de France. Nous les félicitons pour leur dévouement à la République, compte tenu des risques rencontrés parfois dans leur mission. Heureusement, la population sait leur manifester sa reconnaissance pour services rendus.

Retour en images

Passages piétons RD619

Des passages piétons sécurisés et éclairés la nuit sont aménagés sur la RD619, avenue du 28 Août 1944/avenue Pierre Gomand, dans la partie la plus fréquentée par les piétons, proche du collège, de la pharmacie et des commerces. La vitesse des automobilistes étant limitée à 50 km/h devrait permettre de passer d'un trottoir à l'autre en toute sécurité.

Soyez tout de même prudent en traversant la chaussée !

Pavillon bleu

Notre commune vient d'obtenir le label Pavillon Bleu 2016 par l'Office Français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe. Cette distinction récompense les communes qui ont une **bonne gestion de l'environnement, des déchets et de l'eau.** Nous rejoignons donc les communes des environs (Mesnil-Saint-Père, Géraudot, Dienville) récompensées pour la qualité de leurs plages et ports. C'est une récompense qui met en avant les communes qui portent une attention particulière à leurs zones de baignade. **Notre plage en bordure du Lac d'Orient offre une eau de baignade de "qualité excellente".**

PAVILLON BLEU

Commémoration du 8 mai 1945

La commémoration du 8 mai 1945 célébrant la fin de la Deuxième Guerre Mondiale en Europe, a réuni autour du Maire, Christian BRANLE, des anciens combattants, des sapeurs-pompiers, des gendarmes, des représentants du corps enseignant, des élus et des Lusigniens. Après le protocole d'usage, la République rend un hommage solennel à tous les combattants artisans de notre libération. Deux gerbes ont été déposées au

monument aux Morts. Les jeunes élèves de l'École de Musique de Lusigny ont joué, entre autres, La Marseillaise.

Borne de la 2e D.B. 1944-1945

Notre commune se trouve sur le parcours de la 2ème D.B. depuis Utah Beach et accueille, sur la Place de l'Europe, une borne du serment de Koufra. La devise qui y est inscrite rappelle le serment du Général LECLERC (à l'époque «Colonel») qui enlève aux Italiens l'oasis de Koufra en plein désert Libyen le 2 mars 1941. Il a fait jurer à ses hommes de ne plus déposer les armes avant que le drapeau Français

ne flotte sur Strasbourg. L'inauguration de cette borne a eu lieu le 29 mai dernier.

Le Triathlon des lacs

Le triathlon, c'est l'image de la volonté. Un vrai spectacle sportif associant 3 disciplines : la natation, le cyclisme et la course à pied qui s'est déroulé cette année les 4 et 5 juin 2016 au départ de la plage de Lusigny-sur-Barse.

Cet évènement a attiré encore cette année beaucoup de visiteurs venus encourager les triathlètes (enfants et adultes).

Coup de pouce

WISS PRIMEUR

au 67 avenue du 28 Août 1944
vous propose des fruits et légumes.
Didier WISS a repris son activité, à la demande pressante de ses fidèles clients.
Tél : 03 10 95 24 41
07 70 28 32 19
wissdidier@hotmail.fr

L'église Saint-Martin de Lusigny-sur-Barse et ses vitraux du XIXe siècle :

UNE GRANDE RICHESSE - UN PATRIMOINE A PROTEGER

Le vitrail du 19e siècle reste avant tout un patrimoine fragile. Il est le témoignage d'une foi religieuse, d'une histoire locale.

L'église Saint-Martin offre un bon examen de la renaissance du vitrail au 19e siècle.

L'état des fenêtres avant la restauration n'est pas connu. Elles étaient sans doute garnies de vitrerie incolore en remplacement de vitraux anciens disparus. Il est nécessaire de rappeler l'oubli dans lequel est tombée la technique du vitrail en France à partir du milieu du XVIIe siècle qui conduisit à la fin du siècle suivant à une réelle désaffection du clergé à son égard.

Les nouveaux vitraux de l'église sont posés dans la deuxième moitié du 19e siècle grâce à de généreux paroissiens. L'abbé LAURENT, curé de l'église de Lusigny, finance également des vitraux. Il se fait représenter en bas de la verrière de Saint Vincent de Paul, dans un petit médaillon.

Les images choisies sont directement en rapport avec le vocable de chaque chapelle et liée aux dévotions de l'époque. Les Saints locaux sont représentés dans les fenêtres des collatéraux : Sainte Germaine de Bar-sur-Aube, Sainte Mathie, vierge troyenne, Saint Loup, évêque de Troyes, Saint Savinien, apôtre de Troyes, Saint Victor de Plancy et saint Aventin, archidiacre de Troyes.

La charité de Saint Martin - photo Denis Krieger

La verrière de la vie de Saint Martin (baie d'axe de l'abside) est commandée à Louis-Germain VINCENT-LARCHER, artiste troyen. Elle porte sa signature et la date 1859. Quelques années auparavant, en 1845, Il a reçu une médaille d'or de la Société Académique de l'Aube, à titre de récompense, pour avoir le premier, pratiqué à Troyes, l'art de la peinture sur verre.

VINCENT-LARCHER était le chef de file de la restauration des vitraux anciens des églises de l'Aube. Il est reconnu comme un maillon essentiel de la renaissance du vitrail au 19e siècle. Son atelier connaît une activité intense, il réalise de nombreuses verrières dans les églises du département.

Il a été choisi par les plus grands experts de l'époque pour restaurer les vitraux du 13e siècle de la Cathédrale de Troyes. Il va y travailler plus de vingt ans. C'était pour lui une très grande joie et la plus haute reconnaissance.

Le fonds de l'atelier VINCENT-LARCHER est entré aux Archives départementales de l'Aube en juillet 2012, remis par l'un de ses descendants. Il est constitué de cartons (dessins préparatoires) représentant les vitraux d'un grand nombre d'églises auboises.

Les chercheurs et historiens de l'art lui consacreront une grande exposition à Troyes en 2017, organisée par la Cité du vitrail.

Santé social

Maison médicale 3 impasse du Stade

Centre médical des Ouches
10, rue Maréchal Foch

AMBULANCES

Les ambulances du Lac

03 25 43 85 85

PHARMACIE DOUSSOT

Christèle DOUSSOT
24, Avenue
Pierre Gomand
03 25 41 20 36

Heures d'ouvertures
9 h - 19 h : du lundi au vendredi
9 h - 17h le samedi

LE FOYER DE VIE

FCES - RESIDENCE LES LACS D'ORIENT
9A rue des Maison Brûlées
03 25 40 71 02
Candide.largeron@fces.fr

MEDECINS GENERALISTES

Dr Frédéric BETOUX Dr Christine PASQUIER	**Centre médical des Ouches** Tél. 03 25 41 20 27
Dr Jean-Gérard DUMAZEL *Médecine manuelle et ostéopathie*	**Maison médicale** Tél. : 03 25 40 46 33 ou 06 26 21 03 35

CHIRURGIENS DENTISTES

	Maison médicale - Tél. 03 25 42 32 16
Dr Nicolas DUTITRE	
Dr Emilie HONNET	

ADMR

	Maison médicale - Tél. 03 25 73 29 20
Françoise FAGEOT	Consultation lundi journée, mer. et jeu. en matinée

ASSISTANTES SOCIALES DIDAMS

	Maison médicale - sans RDV
Christine BOUTIN	Consultation chaque 4e mardi du mois de 9 h à 11 h
Françoise GUILLEMAUT	Consultation le jeudi de 9 h 30 à 11 h 30

INFIRMIERES

Céline MENNERET	**Maison médicale** tél. 03 25 73 88 57 ou 09 77 52 22 46 ou 06 30 90 97 69
Sophie AMEDEE-GANE Laurence BOULARD Angélique MARIN	**Cabinet, soins à domicile** 10 rue Georges Clémenceau Tél. 03 25 41 29 26 ou 06 13 02 47 16

NUTRITIONNISTE

Charline FEVRE	**Maison médicale** - Tél. 07 82 37 05 53

ORTHOPHONISTE

Ariane BECANNE-PEYRONNET	**Maison médicale** - Tél. 03 25 70 02 85

OSTEOPATHE

Hervé GODFRIN Julie QUEYREL	**Maison médicale** Tél. 03 25 40 61 16 ou 06 74 39 80 68

PEDICURE-PODOLOGUE

Clémentine JOANNES Soins et semelles orthopédiques	**Maison médicale** - Tél. 03 25 40 42 02

MASSEURS-KINESITHERAPEUTES

Alina et Florentiu TRIFAN	**Maison médicale** - Tél. 09 81 37 45 69

MAISON DE RETRAITE

La Salamandre (EHPAD)
9A rue des Maison Brûlées - 03 51 48 20 06 - lasalamandre@asimat.fr

Loi sur le vieillissement
De nouvelles aides pour nos aînés

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement a été votée en décembre 2015. Elle est entrée en vigueur le 1er mars 2016.

Petit tour d'horizon des 4 principales mesures de la loi sur le vieillissement.

Sommaire du dossier

1 - Réforme de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile : qu'est- ce qui change avec la loi sur le vieillissement ?
1.1 De nouveaux plafonds pour permettre de financer de nouvelles aides
1.2 Une diminution de la participation financière des bénéficiaires de l'APA

2 - Reconnaissance et soutien aux proches aidants
2-1 Définition et reconnaissance des droits du proche aidant
2-2 Le droit au répit

3 - Une attribution automatique des cartes européennes de stationnement et des cartes d'invalidité pour les personnes en grande perte d'autonomie

4 - Renforcement de la transparence des prix pratiqués en EHPAD

1 - Réforme de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile

1-1 De nouveaux plafonds pour permettre de financer de nouvelles aides.

Les plans d'aide APA sont plafonnés. Ces plafonds ont été revalorisés au 1er mars 2016 dans le cadre de la réforme de l'APA à domicile afin de donner plus d'aide à ceux qui en ont besoin

- jusqu'à 5 heures de service d'aide à domicile supplémentaires par mois pour les personnes avec une perte d'autonomie réduite (GIR 4),

- jusqu'à 20 heures de service d'aide à domicile supplémentaire par mois pour les personnes les plus dépendantes (GIR 1).

*** Le GIR correspond au degré de perte d'autonomie d'une personne âgée.** Le GIR d'une personne est calculé à partir de l'évaluation effectuée à l'aide de la grille nationale AGGIR. Cette grille évalue les capacités d'une personne âgée à accomplir 10 activités corporelles et mentales, afin de déterminer le niveau d'aide dont elle a besoin.

Les niveaux de dépendance sont classés en 6 groupes. A chaque GIR correspond un niveau de besoins d'aides pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. Seuls les GIR 4 à 1 (par ordre croissant de dépendance) ouvrent droit au versement de l'APA.

Les nouveaux plafonds mensuels de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie

GIR*Avant la réforme	A partir du 01/03/2016	Augmentation
GIR 1	1313 €	+ 400 € (+ 30 %)
GIR 2	1125 €	+ 250 € (+ 22 %)
GIR 3	844 €	+ 150 € (+ 18 %)
GIR 4	563 €	+ 100 € (+18 %)

La pyramide de la dépendance

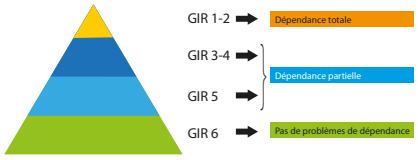

A noter : Les départements ont jusqu'au 1er janvier 2017 pour réexaminer la situation et éventuellement réviser le plan d'aide des bénéficiaires de l'APA qui sont au maximum des anciens plafonds. Si vous êtes concerné, l'équipe médico-sociale APA du département prendra contact avec vous.

1-2 Une diminution de la participation financière des bénéficiaires de l'APA

La loi revoit les modalités de calcul de la participation financière des bénéficiaires de l'APA.

Aucune participation demandée aux bénéficiaires de l'APA gagnant moins de 800 €/mois, ce montant correspond au niveau actuel de l'ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées).

A compter du 1er mars 2016, le taux de participation financière des bénéficiaires de l'APA gagnant entre 800 € et 2945 € est modulé suivant les ressources et le montant du plan d'aide, afin de diminuer le reste à charge pour les plans d'aide les plus importants. L'objectif est d'éviter qu'en raison d'un reste à charge trop important, les personnes renoncent à l'aide dont elles ont besoin.

- Pour la part du plan d'aide comprise entre 350 et 550 €, les bénéficiaires de l'APA bénéficieront d'un abattement dégressif pouvant aller jusqu'à 60 %.

- Pour la part allant au-delà de 550 € la baisse pourra atteindre 80 %.

Exemple : Avant la réforme, une personne en GIR 1 disposant d'un plan d'aide de 1313 € et de 1500 € de ressources mensuelles, avait un reste à charge mensuel de 407 €. Après la réforme, ce reste à charge s'élève à 241 € soit une économie de 1992 €/an.

2 - Reconnaissance et soutien des proches aidants

2-1 Définition et reconnaissance des droits du proche aidant

La loi sur le vieillissement reconnaît officiellement l'aidant familial en donnant une définition du « proche aidant ». Il s'agit d'une personne qui vient en aide une autre de manière régulière, à titre non professionnel, pour accomplir une partie ou la totalité des actes de la vie quotidienne d'une personne âgée en perte d'autonomie.

Le statut du proche aidant concerne les personnes suivantes :
- Le conjoint
- Le partenaire pacsé
- Un parent

Un allié ou une personne résidant avec la personne ou entretenant avec elle des liens étroits et stables comme un voisin ou un ami.

La loi sur le vieillissement permet également aux proches aidants de prendre un congé lorsqu'ils ne peuvent être remplacés et que leur présence et leur aide est indispensable à la vie au domicile du bénéficiaire de l'APA.

2-2 Le droit au répit

Le droit au répit est intégré à l'APA, il est constitué d'un temps de repos pour les proches aidants. Ce droit au répit peut être activé quand le plafond du plan d'aide APA de la personne aidée est atteint. Il peut financer dans la limite de 500 € par an, l'accueil de la personne aidée dans un accueil de jour ou de nuit, un hébergement temporaire en établissement ou en accueil familial, un relais à domicile.

3 - Une attribution automatique des cartes européennes de stationnement et des cartes d'invalidité pour les personnes en grande perte d'autonomie

La demande de cartes d'invalidité et de cartes européennes de stationnement peut désormais se faire à compter du 1er mars 2016 directement par le biais du formulaire de demande d'APA. L'attribution de ces cartes sera automatique pour les personnes dont le niveau de perte d'autonomie est évalué en GIR 1 ou GIR 2 à condition qu'elles en aient fait la demande sur le formulaire de demande d'APA. Le GIR 1 et 2 sont les niveaux de perte d'autonomie les plus importants.

A noter : la carte d'invalidité permet d'avoir une demi-part supplémentaire pour la déclaration d'impôts.

4 - Renforcement de la transparence des prix pratiqués en EHPAD

Les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) sont aussi appelés maison de retraite. Comparer les prix des EHPAD sera plus simple à partir du 1er juillet 2016. La loi sur le vieillissement précise la liste des services que ces maisons de retraite médicalisées seront tenues de rendre aux personnes âgées à compter de cette date. Ce socle minimal de prestations devra obligatoirement être inclus dans le tarif d'hébergement communiqué par chaque établissement. Mieux encore le prix de ces prestations de base et des autres est maintenant encadré, et ne peut augmenter plus vite qu'un indice publié désormais chaque année par l'Administration (+0,61% au 1er janvier 2016). Ces informations seront disponibles et mises à jour sur le site www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, en Chiffres

- Création : 1970
- Superficie : 80 797 hectares
- Population : 23 356 habitants (en 2012)
- 3 lacs : 5 000 hectares
- Lac d'Orient : mise en service en 1966
- Lac du Temple et Lac Amance : mise en service en 1990
- Nombre de communes : 56
- Près de 265 espèces d'oiseaux déjà observées (migrateurs, nicheurs,...) telles que la cigogne noire, le pygargue à queue blanche...
- 1 Réserve Naturelle Nationale créée en 2002
- 1 Réserve Naturelle Régionale créée en 2010
- 106 étangs
- Le PNRFO fait partie de la plus grande Zone humide française d'importance internationale, notamment pour les oiseaux d'eau, au titre de la Convention de Ramsar : Site Ramsar des Etangs de la Champagne humide (255 000 hectares).
- Point culminant : 203 m («Haut de la Garrenne» situé sur la crête des balcons du Parc)
- 1 Office de tourisme intercommunal, classé en catégorie II.
- 102 élus
- 40 agents

Notre Commune est située sur le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient. Habitant sur ce beau territoire, il nous parait important de vous rappeler quelques chiffres et les missions du Parc.

Les missions du Parc
- la protection et la gestion du patrimoine naturel, culture et paysager
- l'aménagement du territoire
- le développement économique et social
- l'accueil, l'éducation et l'information
- l'expérimentation

Les différents pôles d'activités - missions du Parc
- Pôle administratif et financier
- Mission « tourisme »
- Pôle patrimoine (Réserve Naturel Régionale, Réserve Naturelle Nationale, Zones humides, agriculture...)
- Pôle développement durable (Plan climat, architecture, aide aux entreprises, animations de l'écomusée, Marque Parc...)

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, à votre service

En collaboration avec de nombreux partenaires (les 56 communes du Parc, les 4 communautés de communes, les habitants, les associations, la région, le département....) le Parc mène de nombreuses actions pour préserver la qualité de vie sur le territoire telles que : le Schéma de Cohérence Territoriale, la Marque Parc, l'étude sur la signalétique, la candidature LEADER, l'accueil touristique avec 32 000 visiteurs par an (l'Office de tourisme et les capitaineries), l'entretien des plages, l'Espace Faune de la Forêt d'Orient (11 000 visiteurs par an). Ainsi, le Parc met en place des projets pour les habitants que ce soit autour de différentes thématiques telles que le transport (aire de covoiturage), les économies d'énergies (défi famille à énergie positive), la culture (écomusée de la Forêt d'Orient), l'habitat et bien d'autres actions afin d'être un territoire dynamique. Le Parc reste un lieu d'exception abritant de nombreuses richesses (faune, flore, patrimoine...). C'est un véritable espace de jeu à ciel ouvert qui répond aux attentes de tous. Seul ou en famille, enfants ou adultes, passionnés de nature ou de sensations...le Parc vous offre des moments uniques. Dans le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient une autre vie s'invente ici.

Contact : Parc naturel régional de la Forêt d'Orient
Maison du Parc -10220 Piney
03 25 43 81 94 - bonjour@pnrfo.org -www.pnr-foret-orient.fr

Des actions menées actuellement avec le Parc :
- **la réhabilitation du verger communal de la Jonchère à Lusigny-sur-Barse**
- **l'énergie positive**

Le verger communal de la Jonchère à Lusigny

En 1998, dans le cadre du programme de Réhabilitation des vergers du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, notre commune s'est engagée à planter 33 arbres fruitiers traditionnels de Champagne-Ardenne dans le jardin communal de la Jonchère, en collaboration avec les Croqueurs de Pommes :
- 21 pommiers dont le pommier De Flandre, pomme typique du territoire du PnrFO,
- 3 poiriers,
- 6 pruniers (mirabelles, questches et prunes),
- 3 bigarreautiers.

La commune de Lusigny-sur-Barse vous invite à venir profiter du Verger Communal de la Jonchère !

Notre verger communal constitue un véritable patrimoine génétique et culturel, qu'il faut absolument préserver. Il est important de conserver cet héritage pour de multiples raisons : le verger participe à la formation du paysage de notre commune mais aussi à la transmission des pratiques et savoir-faire de nos anciens.

A savoir que 10 habitants de Lusigny-sur-Barse ont également participé à l'opération du PnrFO en 2000, ce qui a permis de planter près de 190 arbres fruitiers traditionnels locaux, tout en restaurant le patrimoine existant.

Une nouvelle opération de revitalisation des vergers voit le jour cette année et durera 5 ans, profitez-en !

N'hésitez pas à venir en Mairie ou à la Maison du Parc pour toute action et/ou information sur les vergers et le programme de revitalisation.

Contact au Parc :
tél : 03.25.43.81.98 ou urbanisme@pnrfo.org

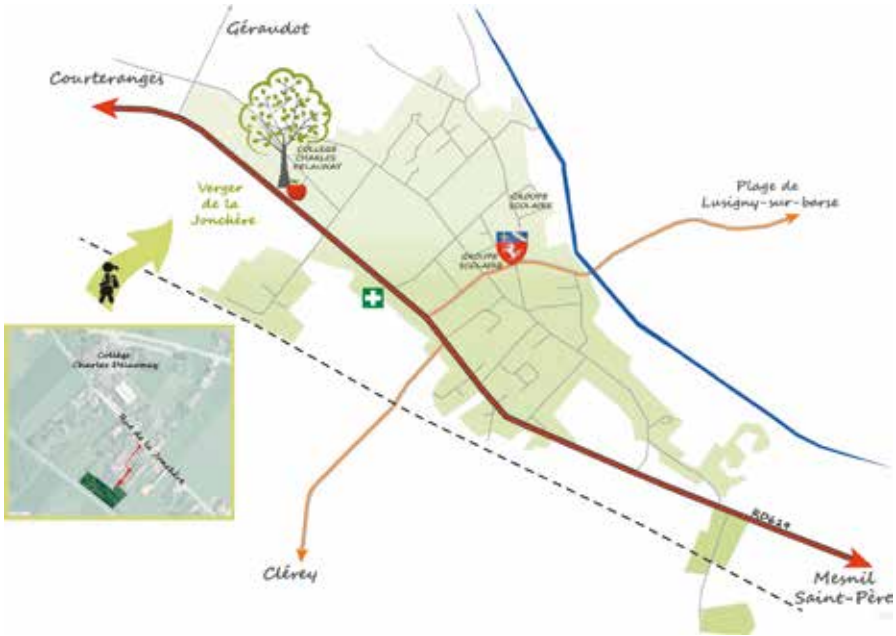

Le Saviez-Vous ?

Tous les fruits ne se mangent pas de la même manière, à la même période !

Laissez le fruit venir à vous ! Tournez ¼ de tour le fruit sur lui-même et s'il se décroche, c'est qu'il est mûr !

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient est reconnu comme territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) par le Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie depuis le 22 juillet 2015.

Dans ce cadre, EDF et le Ministère distribuent gratuitement des ampoules LED (diode électroluminescente) pour les habitants d'un territoire à énergie positive pour la croissance verte.

L'éclairage représente près de 13% de la consommation d'électricité au sein d'un logement. **Les lampes LED permettent une réduction significative de la consommation d'énergie de 80% et ont une durée de vie supérieure à 15 ans.**

Prochainement, le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient distribuera gratuitement, dans une quantité limitée, des ampoules LED accompagnées de dépliants pédagogiques sur le recyclage des ampoules aux habitants du Parc.

Pour bénéficier de cette opération, merci de contacter le chargé de mission climat énergie : energie.climat@pnrfo.org - Tél : 03.25.43.81.93

Familles à énergie positive
engagées pour le climat !

Pour la première année, le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient et le Grand Troyes ont lancé une action innovante à destination des habitants le défi « Familles à énergie positive ». L'objectif est de permettre aux participants de réduire leur consommation d'énergie d'au moins 8% sans aucun investissement, simplement en changeant ses habitudes quotidiennes.

Gratuit et ouvert à tous, ce défi se déroule toute la saison de chauffage, de fin novembre à mai.

80 familles ont déjà participé à un moment ludique, festif et éducatif où petits et grands viennent tester et approfondir leurs connaissances sur l'énergie, échanger leurs astuces et découvrir les résultats des équipes. Tout au long du défi, des outils sont mis à disposition gratuitement aux familles : thermomètre IR, débitmètre, wattmètre…

Les économies réalisées pendant le défi auront permis :

- d'économiser 78 373 kWh soit l'équivalent de la consommation de 17 maisons BBC
- d'éviter les émissions de 11 294 kgeqCO2 soit l'équivalent de 28 allers retours Paris-Marseille en voiture.

Vous pouvez obtenir plus d'information pour participer à la saison 2016/2017 du défi « Familles à énergie positive » auprès du chargé de mission climat énergie :

energie.climat@pnrfo.org

Tél : 03.25.43.81.93

ETAT CIVIL

NAISSANCES

- BRENCKLE Simao, Anthony, Olivier
  04 janvier 2016
- ZOUATNI Issam
  07 janvier 2016
- IZARD Elya, Edwige, Liliane
  10 janvier 2016
- BOUCHENY Mackenzie, Cindy, Stéphanie 19 janvier 2016
- ANTOINE Eve, Réjane, Sylvette
  26 janvier 2016
- FRIDEL Célia, Lauriane, Murielle
  10 février 2016
- WYTYNCK Léane, Anne-Marie, Noëlle 03 mars 2016
- BRUNET Jules, Pierre
  13 mars 2016
- STIOT Marvyn, Jean, Morgan
  30 mars 2016

DECES

- MASSET Pierre René Maurice
  08 janvier 2016
- LE COZIC veuve QUENTIN Renée Marie 14 janvier 2016 à Troyes
- CHOISY veuve ANDRé Paulette Françoise Marie
  18 janvier 2016 à Troyes
- MORIN Bruno, Christian
  06 février 2016
- QUINTIN veuve MARAIS Liliane, Emilie 11 mars 2016
- FOURRÉ Jacky Fernand Phiss Lucien 13 mars 2016 à Troyes
- GAVIGNET Robert Georges
  01 avril 2016 à Troyes
- MELLA Marie-Joséphine, Rose, Georgette 12 avril 2016

Mairie : Place Maurice Jacquinot
10270 Lusigny-sur-Barse
Téléphone : 03 25 41 20 01
Télécopie : 03 25 43 81 88
email : mairie.lusigny@wanadoo.fr
www. lusigny-sur-barse.fr

Ouverture du secrétariat :
le matin : du lundi au vendredi de 8h à 12h
l'après-midi : le mercredi de 14h30 à 17h
et le vendredi de 14h30 à 18h30

SIEDMTO

Syndicat Intercommunal d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient

36, rue des Varrennes - 10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE
Tél. 03 25 41 08 03 – Fax : 03 25 41 66 60 - www.siedmto.fr

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

toutes les semaines : les lundis

Sortez le bac (couvercle fermé) uniquement quand il est plein. Lors d'une production exceptionnelle de déchets, si le bac ne suffit pas, des sacs de 70 litres sont en vente à la Mairie au prix unitaire de 2,50 €

COLLECTE SELECTIVE

Toutes les deux semaines : les lundis semaine paires

Utilisez les sacs jaunes

Juillet : 4, 18	Octobre : 10, 24
Août : 1er, mardi 16, 29	Novembre : 7, 21
Septembre : 12, 26	Décembre : 5, 19

Chaque ramassage est effectué le lundi matin. Si le lundi est férié, il a lieu le mardi matin, lendemain du jour férié

DÉCHÈTERIE

Rue du Maréchal Foch – Ouvert tous les jours sauf les vendredi et dimanche

Pour accéder à la déchèterie, il faut présenter sa carte d'accès fournie par la SIEDMTO

	Été	Hiver
Matin	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00
Après-midi	15h00 à 18h00	14h00 à 17h00

La propreté et la gestion des déchets

Déchets
La commune attend des usagers une grande discipline, en particulier par le dépôt exclusif de leurs déchets dans les emplacements prévus à cet effet (poubelles, containers de tri sélectif, déchetterie). A chacun de faire un effort pour l'environnement et pour le bon fonctionnement du service communal.

Animaux
La présence de nombreux étrons (crotte de chiens) sur nos trottoirs ou sur les lieux de promenade n'est pas agréable pour les piétons et présente des risques (de glissade, de slaloms en poussette ou en fauteuil roulant, de mauvaises odeurs). Les animaux de compagnie font partie du paysage de notre commune et ils seront d'autant plus appréciés si chaque maître prend systématiquement l'habitude de ramasser leurs déjections.
Soyons vigilants et respectons la nature ensemble. Apprécions les endroits propres !

PERMANENCE DU MAIRE

Christian BRANLE : Mercredi sur rendez-vous en mairie

LES ADJOINTS reçoivent sur rendez-vous en Mairie

Marie-Hélène TRESSOU
Affaires scolaires et sociales

Alain LAUNOY
Infrastructures et patrimoine

Marie-Claude ECHIVARD
Communication et tourisme

Jean-Claude FROBERT
Environnement et cadre de vie

Pascal CARILLON
Vie associative

Retour
en images

Carnaval des écoles !

Le soleil était au rendez-vous lors du défilé des petits de l'école maternelle les ''Lutins d'Orient'' et les élèves de l'école primaire ''Le Pré Vert'' pour le carnaval de mars. Comme toujours, les p'tiots trépignaient de joie et étaient fiers de leurs déguisements. Tout le personnel enseignant était au petit soin, heureux et soucieux que tout se déroule bien, pour permettre à chacun de garder un souvenir mémorable de ce carnaval.

Alors là..... pas évident de reconnaître son petit clown !

Nous les filles, on aime bien Charlie car il est drôle !

Ne sont-ils pas beaux ces jeunes arbres de la forêt, à chaque saison ?

Qui se cache derrière cette coccinelle !

Enfin, l'occasion de se défouler encore plus à la queue-leuleu....

Eh oui ! les beaux princes et belles fées existent encore !

Des maîtresses haut en couleur...

Ouf..... ils ne m'ont pas brulé !

Il a bonne mine ce chevalier servant incitant à déguster de bons gâteaux.

Ce gâteau est fameux !